

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTE DES ISLES
COMPTE-RENDU - SEANCE DU 29 AVRIL 2010

Nombre conseillers en exercice	: 47	Date de la convocation, de son affichage et de la mention faite au registre	22 avril 2010
Nombre conseillers présents	: 40		
dont : conseillers titulaires	: 33	Date de l'affichage du procès-verbal	7 mai 2010
conseillers suppléants	: 7		

L'an deux mil dix, le vingt neuf avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Côte des Isles, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique au siège de la Communauté de Communes, 15 rue de Becqueret à Barneville-Carteret, sous la présidence de M. Jean-Paul Gosselin.

Étaient Présents : Mmes-MM. GOSSELIN Jean-Paul, Président, DESPLANQUES Alain, DE LA FOURNIERE Gérard, MELLET Daniel, MABIRE Edouard, LESEIGNEUR Hélène Vice-Présidents, LE ROUX Pierre, LESAGE Régine, MENDES Thierry, LECOEUR Raymond, DESPREZ Thierry, LECOURT Stéphane, LE VAST Jean-Claude, SCALLE Gilbert, GIOT Gilbert, CACQUEVEL Brice, LECHEVALIER Alain, POULAIN Jérôme, FLAMBARD Geneviève, LAIDET Serge, PILLET Denis, VOISIN René, LEVEEL Henry, VRAC Eugène, FERRIER Christian, LOZOUET Roger, COLLAS-DUGENETEL Alain, MELLET Christophe, LECHEVALIER Roger, RABEC Gilles, MABIRE Caroline, JEANNE Patricia, TARDIF Thierry.

Membres suppléants : Mme-MM. LEBLOND Jean-Luc (suppléant de BOUSSARD Jean-Luc), LOUIS DIT GUERIN Christophe (suppléant de OESTEREICH Michel), MABIRE René (suppléant de FEUILLY Emile), LAISNE Alain (suppléant de LANGLOIS Alain), HAMEL Béatrice (suppléante de BONIAKOS Dimitri), LAUNEY Stéphane (suppléant de BEAUPERE Nicolas), LECONTE Marc (suppléant de BOISNEL Jean).

Absents excusés : MM. Mme BLONDET Renaud, BOUSSARD Jean-Luc, OESTEREICH Michel, TOLLEMER Catherine, FEUILLY Emile, BROQUET Patrick, LANGLOIS Alain, BONIAKOS Dimitri, CHOLOT Guy, GODEY Laurie, LECAILLON Alain, BEAUPERE Nicolas, BOISNEL Jean.

Secrétaire de séance : M. Eugène VRAC

Le quorum étant atteint, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président remercie les Membres du Conseil pour leur présence à cette assemblée.

M. le Président donne la parole au Lieutenant Hanquez, responsable de la Communauté de Brigade des Pieux. Celui-ci présente les fluctuations de la délinquance dite « générale » et de la délinquance dite « de proximité » entre 2005 et 2009 sur les cantons de Barneville-Carteret, Les Pieux et Bricquebec, soit pour l'année 2009 une augmentation moyenne de 5.03 % de la délinquance dite « générale » et une diminution de 7.74 % de la délinquance dite « de proximité ».

M. Alain Lechevalier s'interroge sur les possibles regroupements de gendarmerie et sur l'avenir de la caserne de Barneville-Carteret qui va être reconstruite. Le capitaine Cousin lui fait savoir que l'arrondissement Cherbourg/Les Pieux a déjà été restructuré et qu'il n'est prévu, à ce jour, aucun changement sur le canton de Barneville-Carteret.

M. Christophe Louis Dit Guérin remercie le lieutenant pour son exposé et souhaite savoir si les accidents de la route sont liés à l'état de la voirie ou à la signalisation. Le capitaine Cousin indique qu'en 2009, aucun lien de causalité n'a pu être démontré ; il souligne que tout accident corporel fait l'objet d'une analyse par la police de la route, en partenariat avec les services compétents et peut aboutir à l'organisation d'une visite et à la mise en œuvre d'adaptations sur le terrain.

M. Henry Levéel, se faisant l'écho des doléances reçues en sa mairie, regrette le manque d'amplitude horaire d'ouverture au public à la gendarmerie de Barneville-Carteret et s'interroge sur une amélioration de cette situation, dans la perspective de la nouvelle gendarmerie. Le Lieutenant Hanquez fait savoir que,

malgré la mise en place d'une brigade spécifique à la surveillance de la centrale de Flamanville, les brigades de Barneville-Carteret et les Pieux peuvent être réquisitionnées pour des événements annexes, comme l'accompagnement de convois sensibles. De plus, la brigade de Barneville-Carteret a été confrontée à un problème d'effectif en 2009 (1 détachement, 1 congé maternité et 1 congé maladie).

M. le Président remercie le Capitaine Cousin et le Lieutenant Hanquez pour leur présentation et invite les conseillers à poursuivre la séance.

M. le Président interroge les conseillers sur les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant exprimée et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve le procès-verbal de la réunion du 25 mars 2010.

M. le Président fait part de la réception d'un courrier provenant de la commune de Le Mesnil faisant état de la démission de Mme Laurence Jardy, conseillère municipale de ses fonctions de conseillère communautaire suppléant.

M. le Président informe l'assemblée de l'ajout du point n° 13 - autorisation dépôt permis de construire modificatif base nautique de Portbail -. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne son accord à cette modification de l'ordre du jour.

M. le Président fait part de demandes de questions diverses qui seront traitées en fin de séance.

- M. le Maire de Barneville-Carteret sur le Notte
- M. Jean-Luc Leblond sur le piégeage des ragondins et sur la ligne EPR
- Fusion des communautés de communes

Compte-rendu délégations :

- délégation au Président : signature bail logement T3 du Presbytère à M. François Poret à compter du 01/05/2010
- délégation au bureau communautaire : marché SPANC 2010/2011 attribué à la société SAUR

1. CONSTRUCTION GENDARMERIE

- Avant-Projet Sommaire : M. le Président accueille M. Jean-Marc Viste, architecte chargé de ce projet qui présente l'avant-projet sommaire.

M. Viste rappelle que l'implantation de ce projet sur un terrain situé en dessous du bourg, permettra de bénéficier d'un ensoleillement favorable par son orientation sud-ouest. Au sein d'une enceinte fermée seront construits, perpendiculairement à la route, un bâtiment évolutif destiné aux locaux de la gendarmerie et les 8 logements des sous-officiers. Les couvertures et pignons en béton banché lauré assureront la pérennité de ces bâtiments, les façades en bois, hors projection d'eau, apporteront la note chaleureuse et la géothermie profonde pourvoira à la production d'énergie. Un système de double vitrage sur les balcons des logements assurera un minimum de déperdition de chaleur et une régulation de celle-ci tant en période hivernale qu'estivale. Des panneaux solaires individuels garantiront la production d'eau chaude. Une végétation de plantes couvre sol, de petits buissons et d'arbres à hautes tiges complétera l'ensemble de ce projet « minimaliste » préservant la discrétion et la chaleur humaine.

S'agissant de la pérennité des matériaux, M. Raymond Lecoer émet un doute quant à l'usage des matériaux bois en bord de littoral. M. Viste indique que le bois est utilisé en retrait par rapport au béton qui est plus exposé.

M. Henry Levéel rappelle que ce projet est le résultat d'une consultation avec remise d'intention architecturale et M. le Président précise le programme de construction est mis en œuvre en fonction d'un cahier des charges très précis fourni par la gendarmerie.

M. Eugène Vrac s'interroge sur l'opportunité de toits plats ; M. Viste indique qu'avec maintenant suffisamment de recul, l'épaisseur et l'étanchéité des matériaux permettent l'aménagement de ce type de toitures dans notre région.

M. Serge Laidet, s'interroge sur les possibilités de transformation des locaux, en cas de restructuration. M. Viste précise, qu'excepté des points dits « durs » prévus pour la chaufferie et les sanitaires, les cloisonnements sont légers et peuvent être modifiés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'avant-projet sommaire de la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret.

M. le Président précise que ce projet devra être également validé par la Direction Centrale de Gendarmerie de Paris. Il remercie M. Viste pour son intervention.

- Demande autorisation dépôt permis de construire :

M. le Président demande au Conseil Communautaire l'autorisation de déposer le permis de construire relatif à la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- autorise M. le Président à signer et déposer la demande de permis de construire concernant la construction de la caserne de gendarmerie de Barneville-Carteret,
- donne pouvoir à M. le Président pour réaliser toutes les formalités et procédures nécessaires à l'instruction de ce permis de construire.

2. CONTRAT DE RURALITE - SALLE ST JEAN DE LA RIVIERE

M. le Président rappelle que lors de sa séance du 09 janvier 2009, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable au contrat de ruralité sollicité pour la réhabilitation de la salle communale de la commune de St Jean de la Rivière. Il présente l'évolution du projet et sollicite l'avis du conseil Communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, émet un avis favorable à ce contrat de ruralité.

3. SPANC ET ASSAINISSEMENT COLLECTIF - TARIFS

M. le Président indique que le marché de gestion du SPANC a été attribué par le Bureau à la société SAUR. Il précise que l'analyse des prix permet de reconduire les tarifs actuels, à savoir :

✓ Contrôle diagnostic des ANC existants et lors d'une vente	67 €
✓ Contrôle de conception et implantation	
- avec visite de terrain	69 €
- avec étude de filière	43 €
- second avis	32 €
✓ Contrôle de réalisation:	
- 1 ^{er} contrôle	106 €
- 2 nd contrôle	85 €
✓ Avis sur CU ou DP	
- avec visite de terrain	64 €
- sans visite de terrain	37 €
✓ Contrôle de déconnexion	37 €
✓ Contrôle périodique	85 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions décide de reconduire les tarifs pour les prestations du SPANC.

M. le Président fait savoir que la Communauté de Communes gère actuellement plusieurs micro-stations qui ont nécessité des travaux lourds de réfection et il propose l'instauration de redevances d'assainissement pour l'utilisation de ce service. Lors de sa séance du 26 avril 2010, la Commission a proposé d'instaurer les tarifs suivants à compter du 1^{er} juin 2010 :

✓ Taxe de raccordement pour maison neuve	2 500 € HT
✓ Taxe de raccordement pour maison existante	600 € HT
✓ Abonnement annuel au service	90 € HT
✓ Tarif sur la consommation d'eau potable	1.80 € HT le m ³

De plus, M. le Président propose d'opter pour l'assujettissement du budget SPAC à la TVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 2 abstentions décide :

- de fixer les tarifs ci-dessus,
- d'opter pour l'assujettissement du budget SPAC à la TVA.

Information sur le projet modification de compétences

M. le Président présente les évolutions statutaires envisagées tant sur l'assainissement non collectif et l'assainissement collectif :

Version actuelle

B13 – Assainissement :

- Assainissement non collectif : création, mise en œuvre et gestion d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC).
- Assainissement collectif limité à la réalisation et à la gestion de microstations de capacité inférieure à 300 équivalents habitants, en conformité avec les plans de zonage

Version proposée

- B13-1 Assainissement non collectif : création, mise en œuvre et gestion d'un service public de contrôle de l'assainissement non collectif (SPANC). Ce service peut, à la demande des propriétaires, assurer la maîtrise d'ouvrage déléguée pour les études de filières, la réhabilitation et l'entretien des installations d'assainissement non collectif et *le traitement des matières de vidange*.
- B13-2 Assainissement collectif : dans les communes n'appartenant pas à un syndicat d'assainissement et disposant d'un zonage d'assainissement collectif, réalisation et gestion de systèmes d'assainissement collectif d'une capacité inférieure à 300 équivalent-habitants comportant la création des réseaux et des stations.

Toutefois les micro-stations de traitement pourront être remplacées par un raccordement à une station d'assainissement existante par conventionnement avec un syndicat.

4. PARTICIPATION ORGANISMES EXTERIEURS 2010

M. le Président présente les différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs :

- c/6554 – Contributions aux organismes de regroupement

. Syndicat Mixte Cotentin – fonctionnement	9 412.30
. Syndicat Mixte Cotentin - contournement est	9 950.00
. Syndicat Mixte Cotentin – fonctionnement pôle universitaire	10 276.44
. Syndicat Mixte du Cotentin – investissement pôle universitaire	250.00
. Syndicat Mixte Cotentin – Abattoir	3 017.86
. Syndicat Mixte Cotentin – Aéroport	3 753.89
. Syndicat Mixte Cotentin – Aéroport (déficit 2009)	2 449.31
. SYMEL	4 760.00
. Syndicat Mixte SCoT	3 739.82
. Syndicat Mixte Manche Numérique (boucles locales)	2 562.86
. Syndicat Mixte Manche Numérique (aménagt numérique)	4 500.00
. Syndicat Mixte Manche Numérique (assist informatique)	1 013.91
. CAUE	30.00
. Syndicat de la Douve	2 500.00
. Collège de Portbail (section sport études)	5 000.00

- c/65738 – Autres organismes

. Clic Ouest Cotentin – 8 267 hbts x 0.20 €	1 653.40
. Mission Locale du Cotentin – 8 267 hbts x 1.15 €	9 507.05

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- décide le versement des différentes participations sollicitées par les organismes extérieurs tels que présentées,
- autorise M. le Président à signer tout document se rapportant à ces participations avec les organismes sollicités.

5. **PRESTATION LUTTE CONTRE LES RATS MUSQUES ET LES RAGONDINS**

M. Le Président fait part au conseil Communautaire de la proposition de convention de la Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de la Manche (FDGDON 50) pour la lutte contre les rats musqués et les ragondins sur les bassins versants. Le montant de la participation demandée s'élève à 10 425 € pour le volet animation/coordination et suivi des actions (soutenu à 50 % par l'Agence de l'eau et à 10 % par le Conseil Général) et à 4 600 € pour l'investissement (soutenu à 40 % par l'Agence de l'eau). L'indemnisation des piégeurs est estimée à 2 500 €, sur la base de 1 000 rongeurs aquatiques piégés (aidée à 40 % par l'Agence de l'Eau et à 20 % par le Conseil Général).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- accepte de participer financièrement à la lutte contre les rats musqués et les ragondins sur le bassin versant, par le biais de la FDGDON50
- autorise le Président à signer la convention correspondante avec la FDGDON50.

6. **MARCHE CONTENEURS ENTERRES - AVENANT N°1**

M. le Président fait savoir que l'article 4 du cahier des charges prévoit un ajustement des prix sans en définir le mode de calcul. Il présente la formule susceptible d'être appliquée pour la révision du marché, applicable au 1^{er} juillet 2010, à savoir :

$$P_n = P^o (0.125 + 0.4 S^n / S^o + 0.3 M^n / M^o + 0.175 FSD2^n / FSD2^o)$$

dans laquelle :

S^n = indice du coût horaire du travail tous salariés, charges salariales comprises Industries Mécaniques et Electriques connus au mois de la livraison

S^o = même indice au mois 0 (juin 2009)

M^n = indice BT10 connu au mois de la livraison

M^o = même indice au mois 0 (juin 2009)

$FSD2^n$ = indice des prix des frais divers connu au mois de la livraison

$FSD2^o$ = même indice au mois 0 (juin 2009)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à signer l'avenant n° 1 avec la société Plastic Omnium.

7. **POLE JEUNESSE - AVENANTS**

M. le Président présente l'avancée du chantier et fait part de modifications concernant le lot n° 1 – VRD, à savoir la création de 2 boîtes de branchement (510.00 € HT) et la création d'un puits perdu avec tranchée d'épandage pour recueillir les eaux pluviales avec raccordement au futur réseau (2 490.00 € HT).

Il mentionne également un devis supplémentaire de l'entreprise Lepère, titulaire du lot n° 12, d'un montant de 4 250.00 € HT correspondant à un traitement permettant de constituer une barrière anti-humidité sur la surface de l'emprise de l'ancien bâtiment. Il ajoute que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ces plus-values.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- donne son accord aux plus-values des lots n° 1 et n° 12

- d'autoriser M. le Président à signer les avenants avec l'entreprise Meslin et Lepère et à régler les frais correspondants.

M. le Président ajoute que la réception des travaux de l'ancien bâtiment est programmée mi-mai 2010 et confirme la date d'inauguration le samedi 26 juin 2010 à 16 h.

8. LANCEMENT CONSULTATIONS

- nivellement Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) 2010/2015 : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes gère une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI) sur le site du Bosquet à les Moitiers d'Allonne. Afin de respecter les prescriptions d'exploitation énoncées dans l'arrêté préfectoral, il convient que les gravats entreposés soient régulièrement nivelés. Il propose de relancer un marché à bons de commandes à compter du 1^{er} juin 2010 (montant estimé : 10 000 € HT).
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer la consultation pour le nivellement de l'installation de Stockage de Déchets Inertes, dans le cadre de la procédure adaptée.
- acquisition tondeuse golf : M. le Président fait part d'une demande de l'association du Golf de la Côte des Isles pour l'acquisition d'une tondeuse à green (montant estimé : 32 500 € HT).
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 33 voix pour, 2 voix contre et 5 abstentions autorise M. le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'une tondeuse à green, dans le cadre de la procédure adaptée.
- acquisition matériel informatique 2010 : M. le Président fait connaître les besoins en matériel informatique pour l'année 2010, à savoir 3 postes pour le service général (dont 1 portable) et 2 postes dans chaque espace public numérique (montant estimé : 5 000 € HT)
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise M. le Président à lancer une consultation pour l'acquisition de matériel informatique, dans le cadre de la procédure adaptée.

9. GESTION ORDURES MENAGERES

- Prélèvement REOM : M. le Président rappelle que la Communauté de Communes émet chaque année plus de 8 000 redevances d'enlèvement des ordures ménagères qui font l'objet d'un encaissement auprès des services du Trésor Public. Il fait connaître la possibilité pour les usagers qui le désirent de solliciter le paiement de cette redevance par prélèvement automatique afin de compléter la gamme actuelle des moyens de paiement. Un règlement financier et un contrat de prélèvement peut ainsi être proposé aux usagers qui devront s'inscrire auprès de la Communauté de Communes avant le 15 décembre 2010 pour une mise en place au 1^{er} janvier 2011.
Compte tenu que le prélèvement donne lieu, de manière systématique, à la perception d'une commission interbancaire de 0,122 € H.T. par prélèvement présenté et de 0,762 € H.T. par prélèvement rejeté, M. le Président propose que le prélèvement automatique soit réalisé au trimestre.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 38 voix pour et 2 abstentions, décide :
 - la mise en place du prélèvement automatique par trimestre de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,
 - d'approuver le règlement financier régissant le recouvrement de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères,
 - d'imputer les dépenses liées aux frais bancaires sur le budget Ordures Ménagères, article 627 "services bancaires et assimilés".
- Vente camion 9500 SN 50 : M. le Vice-Président en charge des déchets ménagers fait savoir que l'acquisition du camion Maxity livré le mois dernier permet une reprise du véhicule JP 14 immatriculé 9500 SN 50 par la SAS CODICA au prix de 2 500 € HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la reprise du véhicule immatriculé 9500 SN 50 par la société SAS CODICA, au prix de 2 500 € HT.

10. PERSONNEL COMMUNAUTAIRE - CREATION DE POSTES

M. le Président propose au Conseil Communautaire la création, à compter du 1^{er} juillet 2010, des postes suivants, après accord des commissions administratives paritaires :

- Filière administrative :
 - 1 rédacteur (25h30/35^e)
- Filière sanitaire et sociale :
 - 1 éducatrice principale de jeunes enfants (28/35^e)
- Filière technique :
 - 1 adjoint technique principal de 2^e classe (à temps complet)

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire unanime, décide à compter du 1^{er} juillet 2010 la création des postes listés ci-dessus et la suppression des postes suivants, après avis du comité technique paritaire.

- 1 adjoint administratif principal de 2^e classe (25h30/35^e)
 - 1 éducatrice de jeunes enfants (28/35^e)
 - 1 adjoint technique de 1^{ère} classe (à temps complet)
- contrat CAE : M. le Président fait savoir au Conseil Communautaire qu'un agent susceptible d'être recruté en contrat occasionnel pour le site touristique du moulin peut bénéficier d'un contrat d'accompagnement à l'emploi. Ce poste est prévu pour 6 mois pour un temps de travail de 26 h par semaine.
- Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :
- décide la création d'un poste d'adjoint d'animation en contrat d'accompagnement à l'emploi à compter du 1^{er} mai 2010 :
 - temps de travail : 26 heures hebdomadaires
 - durée du contrat : 6 mois
 - autorise M. le Président à réaliser toutes les démarches pour la mise en place de ce contrat,
 - autorise M. le Président à signer le contrat de travail correspondant.

11. JEUNESSE

- point sur l'étude « offre globale de formation » : Sur invitation de M. le Président, M. Dieudonné Renaux, Conseiller Général, fait le point sur l'étude relative à l'offre globale de formation. Il rapporte à l'assemblée les détails de la réunion du 08 avril dernier, en présence de M. Gilles Quinquenel, Conseiller Général du Canton de Marigny. Depuis 12 ans, la Communauté de Communes de Marigny a mis en place un réseau entre les écoles, animé par un coordinateur à mi-temps. Après un démarrage difficile, ce dispositif s'avère très positif. Il ajoute que la rencontre avec l'Inspectrice d'Académie, programmée la semaine prochaine, permettra de savoir si les objectifs ont été atteints. Il rappelle que l'augmentation des élèves sur le canton est nécessaire afin d'éviter des fermetures de classes et souhaite que les élus s'engagent afin de maintenir et attirer les jeunes et les parents jeunes sur le territoire. Il regrette la présence d'un seul représentant du Comité de Pilotage à la dernière réunion.
- Projet Passerelle : accueil des jeunes jusqu'à 14 ans : Mme la Vice-Présidente en charge de la Jeunesse informe le Conseil Communautaire de la demande régulière de parents qui sollicitent l'accueil des enfants jusqu'à l'âge de 14 ans. En parallèle, est étudiée actuellement par le Conseil des jeunes la possibilité de mettre en place un local qui leur serait attribué. Elle propose d'ouvrir donc l'accueil de loisirs aux enfants jusqu'à 14 ans afin de créer une passerelle entre l'accueil de loisirs et le futur local jeunes. Ce projet prendrait la forme d'une expérimentation du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, à moyens constants, dans les locaux actuels. Elle ajoute que cette proposition a été validée par la commission Jeunesse, lors de sa réunion du 27 avril dernier.
M. le Président remercie à cette occasion les membres de la Commission Jeunesse pour leur investissement tout au long de cet hiver.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise la mise en place du projet « Passerelle » à titre expérimental, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.

12. DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

- **Budget Ordures Ménagères – décision modificative n° 1**
Section de fonctionnement :
 - c/ 6281D – contribution marchés SMCT - 733.00 €
 - c/658D - cotisation SMCT..... + 733.00 €

- **Budget Général – décision modificative n° 1**
Section de fonctionnement :
 - c/ 023D – Virement section d'investissement..... - 1 500.00 €
 - c/773R – Admissions en non-valeur..... - 1 500.00 €*Section d'investissement :*
 - c/021R – Virement de la section de fonct..... - 1 500.00 €
 - c/024R – Produit des cessions..... + 1 500.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les décisions modificatives n° 1 des budgets général et ordures ménagères.

13. BASE D'ACTIVITES NAUTIQUES DE PORTBAIL - AUTORISATION DEPOT PERMIS DE CONSTRUIRE MODIFICATIF

M. le Président rappelle que le permis de construire de la base d'activités nautiques de Portbail a été attribué le 28 décembre 2009. Il présente au Conseil Communautaire un plan modifiant le lieu d'implantation du bâtiment, plus proche de la rue Roze, qui permettrait de diminuer les coûts de voirie et d'accès à la plage. Il propose donc de modifier le permis de construire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'autoriser M. le Président à déposer un permis de construire modificatif pour la base d'activités nautiques de Portbail et à réaliser toutes les démarches nécessaires à l'obtention de ce permis.

14. QUESTIONS DIVERSES

- **le Notte** : M. le Président fait part de sa réponse au courrier de M. Jean-Luc Boussard, maire de Barneville-Carteret, concernant la prise en compte de la rivière « le Notte » dans l'étude hydraulique mentionnée lors de la séance précédente. Dans un premier temps, l'étude de ce cours d'eau va être incluse en option à l'étude hydraulique liée à l'étude des bassins versants et devra faire l'objet d'un rapport et d'une facturation séparés. La Commission Espace Rural et le Bureau communautaire auront ensuite à se prononcer sur le maintien ou non de cette option. Il rappelle qu'une étude hydraulique sur le Notte a été menée à la demande du Conseil Général dans le cadre de l'extension portuaire et que les conclusions ont été présentées au Comité de Pilotage en juin 2007. Une demande de communication de cette étude, ainsi que l'identité du cabinet d'études, a été faite auprès du Conseil Général.
M. Dieudonné confirme que cette étude, peut-être incomplète car liée également à la déviation de la Gerfleur, a été présentée au Comité de Pilotage et que le nécessaire sera fait par le Conseil Général afin de fournir ce document à la Communauté de Communes. Il espère qu'un nouveau contact avec le cabinet d'études minimisera le coût financier.

- **Espaces Proches du Rivages (EPR)** : M. Jean-Luc Leblond souhaite connaître l'avancement de la définition de la ligne des E.P.R (Espaces Proches du Rivage) et s'inquiète des répercussions des contraintes réglementaires sur les exploitations agricoles. M. le Président répond que la dernière réunion du Syndicat Mixte Scot Pays du Cotentin à ce sujet a du être reportée. De nombreuses communes ont déjà fait connaître leurs propositions et celles-ci ont été homologuées.
Mme Leseigneur précise que, pour la commune de St Jean de la Rivière, le choix du Chemin de Coutances s'est imposé, celui-ci ayant été déjà homologué par les services de l'Etat en 2001.

M. Alain Desplanques ajoute que, pour la commune de Barneville-Carteret, le souhait est également de poursuivre sur ce chemin mais indique que les services de l'Etat vont reprendre la main et exiger de revenir à la ligne de crête.

M. le Président rappelle qu'un arrêté du Scot Pays du Cotentin sera déposé fin juin et conduira à une enquête publique en fin d'année. Il rappelle que la ligne EPR doit être cohérente sur tout le Cotentin et que les élus se battent afin qu'elle soit la plus étroite possible, tout en restant attentif à ne pas se voir refuser le document par les services de l'Etat.

M. Henry Levéel indique que le PLU de sa commune a acté en 2003 le Chemin de Coutances en tant que ligne EPR. Il souhaite que les élus soient solidaires et qu'une solution soit rapidement trouvée, rappelant que la responsable de l'étude n'est pas opposée à la proposition qui a été avancée. Il souhaite une cohérence des différents territoires avant la mise en place de l'enquête publique et rappelle que des réunions en mai et juin permettront de continuer les réflexions.

- Fusion des Communautés de Communes : Suite à un article paru dans la presse locale, M. le Président refait un point au sujet de la fusion des collectivités souhaitée par l'Etat. Des réunions ont eu lieu et des groupes de travail se sont constitués et fait le point des fusions envisagées sur le territoire du Cotentin. M. Dieudonné Renaux ajoute que les réflexions sont en cours et que la précipitation n'a pas de mise.
- Réception TNT : M. Henry Levéel fait part de perturbations concernant la réception de la TNT de la part de ses administrés et souhaite, si une carence existe en matière de service audiovisuel, que les instances revoient le fonctionnement des lignes. Il souhaite qu'une motion soit rédigée à cet effet par l'ensemble des communes.
- Valorisation des plages : M. Roger Lozouet, revenant sur l'étude menée par Mme Spalart dans le cadre de l'étude sur la valorisation des plages, regrette que le projet envisagé ne soit pas tenable, ni techniquement, ni financièrement. M. Stéphane Lecourt constate les mêmes incohérences sur la commune de Denneville.
- Section sports-études collège A. Miclot Portbail : M. Dieudonné Renaux remercie les conseillers communautaires pour l'attribution d'une participation à la section sports-études mise en place au collège André Miclot à compter de la rentrée 2010. Il indique que sans cette aide, ajoutée à une participation du Conseil Général, ce projet n'aurait pu aboutir. En effet, les fonds sociaux européens ne seront versés que dans 3 ans. Il indique que la somme octroyée devra certainement être augmentée dans les années à venir, au fur et à mesure de la montée en puissance du projet.
- réunions programmées :
 - restitution du SIAT : lundi 03 mai 2010 à 14 h 30
 - RV M. Gérard Dieudonné mardi 04 mai 2010 à 20 h 30
 - commission OM : jeudi 06 mai 2010 à 20 h 30
 - Bureau communautaire : mercredi 26 mai 2010 à 18 h
 - Conseil Communautaire : jeudi 03 juin 2010 à 20 h 30

La séance est levée à 24 heures